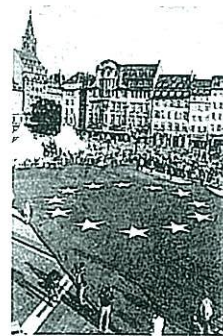


Lorsque, dans le cadre des actions novatrices pour améliorer, aménager et favoriser les échanges transfrontaliers, la Commission européenne lança un programme d'aménagement du territoire, tout était prêt pour y répondre en région Nord-Pas-de-Calais.



Grootstad, un projet transfrontalier

Parmi les quinze projets retenus sur les quelque cent cinquante réceptionnés en réponse au programme TERRA, dans le cadre des actions innovantes en matière d'aménagement du territoire (1) lancé fin 1996 par la DG XVI, figure le projet Grootstad (2). Il vise à élaborer un schéma transfrontalier d'aménagement et de développement en région Nord-Pas-de-Calais. La situation géographique de la région, son éligibilité à l'objectif 1, les habitudes de travail en partenariat local, régional et transrégional, ont constitué un terrain favorable pour mener à bien ce type de projet. Le but principal du programme, ainsi que le définit le guide des actions novatrices (3), «est de réaliser une série d'actions préparatoires (définition de stratégies, études de faisabilité, réalisation de plans et de programmes d'actions conjointes) et d'entamer une réflexion commune avec les acteurs concernés (États membres, autorités territoriales)». Le projet Grootstad répond à l'ensemble de ces critères puisqu'il est soutenu par Lille métropole communauté urbaine (LMCU), porté par l'agence de développement et d'urbanisme de Lille métropole (ADULM) et par la conférence intercommunale permanente transfrontalière (COPIT) (4). Le triangle Lille, Tournai, Courtrai forme une région urbaine d'environ 1 800 000 habitants sur 2 500 km². Trois événements majeurs des années 1990 ont contribué à faire émerger une métropole européenne transfrontalière dans ce territoire polycentrique et complexe : l'arrivée du tunnel sous la Manche, la mise en service du TGV nord européen et l'ouverture des frontières internes de l'Europe en 1993. Ils ont entraîné d'autres projets et stratégies, dont la coopération transfrontalière est l'un des éléments clef. Ainsi la COPIT a-t-elle réalisé, dans le cadre d'INTERREG I, une quinzaine d'actions développées entre deux ou plusieurs de ses membres, pour un engagement financier de 28 millions de francs (système d'informations géographiques, création d'un port intérieur européen, synergie des sites de transports...) (5). Le projet Grootstad s'inscrit tout naturellement dans la lignée de ces actions puisque, autour des deux thèmes globaux et transversaux que sont la métropolisation et la frontière, il s'intéressera à huit autres sujets : protection et



valorisation de la ressource en eau, concurrence et complémentarité économiques, mobilité et accessibilité, mise en cohérence de planification locale, paysage de la métropole, développement universitaire, communications immatérielles, langue. «Il s'agit d'une oeuvre commune, affirme Jef Van Staeyen, responsable du projet à l'ADULM. Elle est suivie par un atelier transfrontalier composé de six membres issus des six structures partenaires, un comité de pilotage politique et technique, les structures décisionnelles communes et individuelles, les équipes permanentes des partenaires, des experts et bureaux d'études externes». Outre son intérêt économique pour l'ensemble du territoire, ce projet marque une étape de poids dans la volonté de la COPIT de trouver un mode de fonctionnement qui permette la création d'une structure transfrontalière regroupant des intercommunales et ayant une forme juridique propre. Il ouvre ainsi une voie au droit européen, car les législations nationales comme les règles européennes ne permettent pas à ce jour ce type de structures. Pour l'heure, comme le précise Jef Van Staeyen, «il ne s'agira pas de refaire à l'échelle transfrontalière ce que le schéma directeur de Lille, le Structurplan de Flandres, le plan régional de Wallonie ont déjà établi à une échelle plus «locale» ou «nationale», mais de porter plus loin les acquis de ces processus récents en visant à définir une stratégie globale qui pourrait prendre la forme d'une charte et d'un ensemble de projets contractualisés, de définitions de modes de fonctionnement, d'idées, de concepts et d'intentions». ■

Agnès DOLLFUS

(1) Ce programme européen appuiera de 1997 à 2000, une quinzaine d'initiatives d'aménagement du territoire.

(2) Grootstad, mot qui désigne en néerlandais une grande ville, voire une métropole, est par ailleurs l'acronyme formé d'après les dénominations néerlandaise et française du schéma : Grensoverschrijdend Ontwikkelings- en Ordeningsschema-via Terra Schéma Transfrontalier d'Aménagement et de Développement.

(3) Guide des actions novatrices du développement régional, (article 10 du FEDER) 1995-1999, Commission européenne, Office des publications officielles des communautés européennes, L-2995 Luxembourg.

(4) Créée le 12 Octobre 1991, la COPIT réunit cinq structures intercommunales françaises, flamandes et wallonnes : Tournai (IDETA), Mouscron (IEG), Bruges (WIER), Courtrai (LEIDAL), et la LMCU. Ses missions principales consistent à définir des programmes d'actions sur la base des priorités des différents partenaires, créer et animer des groupes de travail thématiques, rechercher et solliciter des concours financiers.

(5) Cf Diagonal N°99 p. 19 et N°116 p.28